



FLASH DES ELUS GROUPE BESANCON

REPONSES DE LA DIRECTION A NOS QUESTIONS DP DU
31 JUILLET PORTANT SUR :
LES EFFECTIFS, LES HEURES SUPPLEMENTAIRES
ET LE RESPECT DES ACCORDS



31 Juillet 2015

Vos contacts sur le
groupe :

Délégués du
Personnel :

Véronique
Delignette



Monique
Choux



RS DP :

Gérard Marion



Elu CHSCT :

Omar Char



Délégués syndicaux
régionaux :

Monique Choux

Gérard Marion

Prochaine réunion
des délégués du
personnel

Faites nous remonter
vos questions

Vos représentants
CFDT toujours à
l'écoute.

Les effectifs encore et toujours :

A fin juin, effectif total : 192.70 ETP pour 198 physique (un pour un)
plus :

- Une embauche au 1er septembre pour Grande rue
- Une embauche 1er aout pour Morteau
- Une embauche 1er septembre pour Montbéliard
- Une embauche 1er septembre à Héricourt
- Une embauche 1er octobre à Vesoul
- Une embauche Banque privée Belfort
- Une embauche à Luxeuil

Une embauche Chargé de renfort régional mis à disposition du groupe.

Toutes ces embauches vont donner une bouffée d'air au groupe et à
l'équipe du PASC dans sa gestion de l'équipe chargés de renforts.

Avec ces 8 embauches nous serons 200,70 ETP sans tenir compte des
mutations, démissions, départs en retraite annoncés et non comptabili-
sés à ce jour.

La BNPP a diffusé un document intitulé :

« Politique handicap, je passe à L'ACTION »

Les élus CFDT ont voulu en savoir un peu plus sur l'action du groupe en
matière de handicap des salariés en CDI et des alternants handiforma-
banque

*Concernant les collaborateurs, la direction répond sur le nombre reconnu
et sur le fait qu'il n'y a pas de suivi spécifique ni de tuteur.*

*Pour les deux alternantes handiformabanque, elle nous informe que l'er-
gonome est passé le 28 juillet pour faire le point sur leurs besoins en
aménagement de poste de travail*

Pour information, ces deux alternantes sont présentes depuis 7 mois et
la BNPP connaissait leur problème de santé et les conséquences de
l'inadaptation de leur poste sur leur santé....

C'est cela la gestion du Handicap dans le groupe de Besançon.

Heures supplémentaires.

Il est apparu un problème dans le paiement des heures supplémentaires.

Lorsqu'un commercial reçoit un client ou un prospect en fin de journée et que son rendez-vous déborde largement sur l'horaire collectif, les heures en dépassement peuvent ne pas être prises en compte.

Les élus CFDT en ont demandé la raison :

La direction répond que les demandes de dépassement d'horaire doivent être validées au préalable par le N+1, que (comme pour tout sujet voir echonet...) un rendez-vous devant être préparé à l'avance il ne peut y avoir dépassement d'horaires.

...que si tel est le cas c'est une mauvaise organisation de la part du collaborateur...

LES ELUS CFDT VOUS INFORMENT DONC QUE VOUS DEVEZ RECEVOIR UN CLIENT AVANT LES HEURES DE FERMETURE, DES QUE L'HEURE APPROCHE VOUS DEVEZ FIXER AVEC LE CLIENT UN NOUVEAU RENDEZ-VOUS POUR FINALISER ET POUVOIR SORTIR DANS LES TEMPS IMPARTIS

Si un prospect se présente en fin de journée, demandez lui de repasser un autre jour....

Pour information : sur le premier semestre 812 heures supplémentaires ont été déclarées, 759 heures concernent les CRC, le reste se partage entre les agences de Besançon Préfecture, Montbéliard, St Claude, Luxeuil et Belfort.

Organisation des formations permettant une adéquation vie privée, vie professionnelle

Un accord cadre diversité signé en 2013 indique :

veiller à ce que la formation soit dispensée pendant les horaires de travail. De même, les directions éviteront que les formations soient dispensées un jour non travaillé. Si pour des raisons d'organisation (notamment liés à des jours de repos différents des participants), ce principe ne peut être respecté, les salariés concernés récupéreront leur journée.

le cas échéant, mettre en place un aménagement d'horaire pour faciliter la participation à la formation,

prendre en charge de manière individuelle les frais de garde d'enfants de salariés parents qui suivent une action de formation en dehors de leur lieu habituel de travail et/ou de leurs horaires de travail. Ces demandes doivent être accompagnées de justificatifs et validées par la hiérarchie puis transmises au gestionnaire Ressources Humaines.

Comme indiqué, cet accord n'est pas récent, les élus CFDT demande à la direction si l'information est bien diffusée à l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices concernés, surtout à la veille de la mise en place des formations PPC.

La direction nous répond qu'elle communiquera à la rentrée sur le sujet.

Donc jusqu'à ce jour l'accord n'était appliqué que pour ceux qui le connaissaient pour les autres rien. Nous veillerons à ce que chacun et chacune soit bien informé de ce droit.

www.cfdt.bnpparibas.com
twitter: @cfdtbnpparibas

Je suis d'accord avec l'action de la Cfdt et:

Je souhaite recevoir des informations par email Je souhaite adhérer Je souhaite vous rencontrer

Nom Prénom : e-mail :

tél. : Agence, entité, groupe de rattachement :

